



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2024

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARGENTEUIL MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 7 août 2024 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Julie Léveillé, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandra Lescarbeau.

Monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2024-08-143

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2024 À 19 H 00

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2024
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
- 4.1 États financiers se terminant le 31 juillet 2024
5. **Correspondance**
6. **Compte-rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
- 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
- 7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
- 7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2024

8. Affaires diverses

- 8.1 Avis de motion concernant le projet de règlement numéro 2024-03 modifiant le Règlement 2018-03 concernant le système de vidange périodique des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles
- 8.2 Dépôt du projet de règlement numéro 2024-03 modifiant le Règlement numéro 2018-03 concernant le système de vidange périodique des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles
- 8.3 Dossier PIIA-2024-17: Construction d'une habitation sur les lots 6 504 022 et 6 583 376 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Huards
- 8.4 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels: Ranch MTB Inc.
- 8.5 Adjudication du contrat de gré à gré pour des services professionnels en arpentage relatif au projet de réfection du chemin Riddell
- 8.6 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation numéro SSI202406-08 pour la gestion contractuelle du Service de la sécurité incendie et civile pour une année
- 8.7 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation numéro INV202407-11 pour l'installation d'un ponceau en béton de 1500 mm sur le chemin Mille-Isles Ouest
- 8.8 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres public TP202406-09 pour des travaux d'installation de pierre concassée et d'asphaltage sur plusieurs chemins municipaux
- 8.9 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres public TP202407-10 pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur les chemins publics
- 8.10 Acquisition d'appareils respiratoires et d'accessoires connexes de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu
- 8.11 Autorisation d'emprunt de 60 000 \$ au fonds de roulement pour l'acquisition d'appareils respiratoires et d'accessoires connexes
- 8.12 Appel d'offres public relatif à l'acquisition d'appareils respiratoires et d'accessoires connexes
- 8.13 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 2 à l'entreprise Monco Construction INC. pour les travaux de réfection du chemin Hammond
- 8.14 Approbation de l'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Colomban relativement aux travaux de réfection de la montée de l'Église entre le chemin Maureen et le chemin de Mille-Isles
- 8.15 Autorisation de suspension temporaire de l'interdiction aux camions sur le chemin Tamaracouta et quatrième demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation dans le hameau villageois de Mille-Isles
- 8.16 Autorisation de signature de l'entente de service aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour les années 2024-2025 et 2025-2026
- 8.17 Démission de la technicienne en loisirs
- 8.18 Appui à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans le cadre des négociations sur la nouvelle formule de partage de la valeur de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2024

8.19 Condoléances pour le décès de madame Monique Hewitt,
ancienne inspectrice en bâtiment de la Municipalité de
Mille-Isles

9. Période de questions

10. Levée de la séance

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2024-08-144

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2024

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2024 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2024.

ADOPTÉE.

2024-08-145

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de juillet 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de juillet 2024 totalisant **237 644,26 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de juillet 2024.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 31 juillet 2024

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 juillet 2024.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de juillet a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2024

6. **Compte-rendu des comités**

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Les travaux du chemin Hammond sont presque terminés. Il reste à faire les fossés et les entrées de cour qui seront terminés à partir de la fin de cette semaine ou du début de la semaine prochaine.

Le rouleau à asphalte est maintenant réparé et nous avons acquis un broyeur de branche. Ce qui signifie que nous pourrons utiliser cet équipement, au lieu de louer d'autres équipements et d'économiser sur nos opérations.

L'électricité au 400 chemin Mille-Isles est maintenant installée.

Un rechargement granulaire important des chemins a été effectué en même temps que le second nivellement de la saison.

Nous travaillons maintenant sur de nombreux affouillements sur le bord des routes, causés par toutes les fortes pluies que nous avons eues récemment.

Tous les sentiers du parc Hammond-Rodgers ont été nettoyés et dégagés.

À faire :

Deux contrats importants sont à l'ordre du jour ce soir : le remplacement d'un ponceau sur Mille-Isles Ouest et des travaux d'asphaltage dans le secteur du lac Paul. Certains ponceaux résidentiels sont aussi à remplacer dans le secteur du lac Paul.

Work on Hammond Road is almost complete, left to do the ditches & the driveways will be done starting the end of this week or beginning of next week.

The asphalt roller is now fixed and we acquired a wood chipper. Which means, we will be able to use this equipment, instead of renting other equipment and therefore save on our operating costs.

The power at 400 Mille-Isles road is now installed.

A major resurfacing of gravel roads was carried out at the same time as the 2nd grading of the season.

We are now working on lots of washouts on the side of the roads, caused by all the heavy rains we have had recently.

All the trails in the park have been cleaned & cleared up.

To do:

Two major contracts are on the agenda this evening: the replacement of a culvert on Mille-Isles Ouest and paving park in the Lake Paul sector. A number of residential culverts also will be replaced in Lake Paul area.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2024

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

Un point de l'ordre du jour de ce soir concerne l'acquisition d'appareils respiratoires usagés. Cette acquisition permettra à la Municipalité de réaliser des économies substantielles sur un achat qui était prévu dans le budget de 2024. Nous tenons à remercier la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu pour cette offre.

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillé) :

Malgré la canicule, 420 personnes se sont déplacées à la Fête de Mille-Isles et journée de l'environnement samedi dernier le 3 août. Nous tenons à remercier chaleureusement les bénévoles, les exposants et les artisans pour leur précieuse collaboration à cette journée.

Nous souhaitons également souligner le départ de madame Camille Dion, technicienne en loisirs à la Municipalité depuis un an et demi. Nous tenons à remercier Camille pour son excellent travail et lui souhaiter la meilleure des chances dans ses futurs projets.

Environnement (monsieur le conseiller Yvon Arnold) :

Un point est à l'ordre du jour ce soir afin de modifier le Règlement concernant le système de vidange périodique des fosses septiques de Mille-Isles. Ce règlement permet à la Municipalité de procéder à la vidange des fosses septiques des propriétés qui ne sont pas vidangées conformément au règlement. D'ici la fin de l'année, nous procéderons à la mise en application du règlement en mandatant un entrepreneur qui effectuera la vidange de certaines fosses septiques privées, et ce, aux frais des contrevenants. L'application rigoureuse des règles relatives aux installations septiques permet de limiter l'impact de ces installations sur notre environnement.

Voici la procédure qui a été mise en place pour s'assurer de donner la chance aux propriétaires de régulariser leur dossier avant l'intervention de la Municipalité :

- 1) Lorsque le délai maximal est atteint, soit 2 ans si l'occupation du bâtiment est permanente ou 4 ans si l'occupation est saisonnière, trois avis sont transmis aux contrevenants sur une période de plusieurs mois ;
- 2) Les propriétaires qui ne répondent pas aux avis ou qui n'effectuent pas la vidange de leur fosse septique dans les délais prescrits sont ensuite mis sur une liste qui est déposée au conseil municipal ;
- 3) Un avis est ensuite transmis au contrevenant pour l'informer de la date de vidange par la Municipalité et le contrevenant doit s'assurer de permettre à l'entrepreneur mandaté par la Municipalité d'accéder à sa fosse septique.

La Municipalité met en place toutes les mesures possibles pour donner aux propriétaires la chance de se conformer. Ce n'est qu'en cas d'absence complète de collaboration que la contravention et la prise en charge de la vidange par la Municipalité deviennent le dernier recours pour faire respecter la réglementation.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2024

Maire :

Bonsoir à tous,

Quelques bonnes nouvelles à partager :

Nous avons l'approbation du ministère de l'Éducation pour que nous puissions faire mention de l'obtention de deux subventions reçues du PAFIRSPA (Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air).

La première est l'obtention d'une somme de 106 429 \$ pour le projet de *Réaménagement de la surface multisports au parc Hammond-Rodgers* (incluant le lignage des terrains de pickleball et de basketball) dans le cadre du VOLET 1 du programme PAFIRSPA. Cette aide financière finance jusqu'à 66% des coûts admissibles et celle-ci contribuera à offrir un meilleur accès aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air à nos citoyens.

La seconde est l'obtention d'une somme de 200 000 \$ pour le projet *Aménagement d'un parc de conservation, le don écologique De Volpi-Walker* dans le cadre du VOLET 2 du programme PAFIRSPA. Cette aide financière finance également jusqu'à 66% des coûts admissibles et vise les mêmes objectifs et bénéfices pour nos citoyens que la première subvention.

L'obtention de ces subventions fait partie de notre façon de monter des dossiers de projets municipaux qui, nous le savons, sont de plus en plus dispendieux pour toutes les raisons connues. Nous sommes à la recherche de subventions tous les jours, car celles-ci nous permettent de concrétiser des projets tout en limitant les coûts pour les citoyens. C'est sûr qu'il n'y existe pas des subventions pour tous les projets, mais le mandat a été donné pour maximiser la recherche de subventions avant de monter des projets de grande envergure.

Pour donner suite à une demande de la MTMD de détourner la circulation via la côte St-Gabriel et Tamaracouta, comme chemin de détour (durant les travaux sur la 364 entre Morin-Heights et Saint-Sauveur), nous avons accordé notre consentement. En contrepartie, nous avons demandé au MTMD de revenir sur leur décision concernant la réduction de vitesse et la reconnaissance du hameau villageois, qui nous ont été refusées à multiples reprises. Nous avons une rencontre prévue à ce propos avec le MTMD au mois de septembre pour en parler... On ne lâche pas prise... on vous revient...

C'est tout pour moi,

Good evening everyone,

Some good news to share:

We have received approval from the Ministry of Education to mention the two grants received from PAFIRSPA (Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air).

The first is a grant of \$106,429 for the project to renovate the multi-sport surface at Hammond-Rodgers Park (including the lines of pickleball and basketball courts and repairs to the surface) under COMPONENT 1 of the PAFIRSPA program. This financial aid, which covers 66% of eligible costs, helps us provide better access to recreational, sports, and outdoor infrastructure for our citizens.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2024

• *The second is a grant of \$200,000 for the project to develop a conservation park, the De Volpi-Walker ecological donation, under COMPONENT 2 of the PAFIRSPA program. This financial aid, which covers 66% of eligible costs, will have the same objectives and benefits for our citizens as the first grant.*

Securing these grants is part of our approach to developing municipal project, which, as we all know, are becoming increasingly costly for all the known reasons. We are constantly seeking grants; they allow us to advance projects while limiting costs to citizens. It is true that there are not grants available for every project, but the mandate is to maximize the search for grants before undertaking large-scale projects.

In response to a request from MTQ to divert traffic on Côte St. Gabriel and Tamaracouta as a detour route during their work on Route 364 between MH and St-Sauveur, we have granted our consent. In return, we asked MTQ to reconsider their decision regarding the speed limit reduction and recognition of the village hamlet, which has been denied multiple times. We have a meeting scheduled with MTQ in September to discuss this... We won't give up... We'll get back to you...

That's all from me. I'd invite our Pro-Mayor, Mr. Yvon Arnold, to speak and give us a brief report on the last MRC meeting which I missed.

J'inviterai notre Maire suppléant, M. Yvon Arnold à prendre parole pour nous donner un petit compte-rendu de la dernière séance de la MRC ou j'étais absent.

Bonsoir à tous,

Suite à la demande de l'Office régional d'habitation d'Argenteuil, une visite de logements a été faite le 10 juillet dernier par la MRC d'Argenteuil ainsi qu'à tous les représentants municipaux afin de démontrer le travail fait à ce jour.

Ces logements servent à aider des gens qui sont extrêmement dans le besoin. Cette visite a pu démontrer l'aide apportée actuellement et les efforts supplémentaires à faire pour le futur. Cette aide pourra aider les gens dans le besoin de notre région.

Également, une rencontre, très amicale et constructive a eu lieu le 10 juillet entre la MRC d'Argenteuil avec l'honorable Pablo Rodriguez et le député Stéphane Lauzon.

Plusieurs sujets ont été discutés durant cette rencontre, dont diverses demandes de soutien financier, de subventions aux municipalités et à la MRC ainsi que les aides supplémentaires d'ordres fédéraux.

Ensemble, il a été question de l'entraide fédérale, avec la MRC et les municipalités, concernant divers projets qui ont été accomplis dans le passé, ainsi que de ce qui devrait aussi se faire dans un avenir rapproché.

Merci à tous et bonne soirée.

7. Dépôt de rapports

7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2024

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis pour le mois de juin 2024.

7.2 **Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de juin 2024.

7.3 **Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux relatif à la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de juillet 2024.

8. **Affaires diverses**

8.1 **Avis de motion concernant le règlement numéro 2024-03 modifiant le Règlement numéro 2018-03 concernant le système de vidange périodique des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Francis Léger, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement modifiant le Règlement numéro 2018-03 concernant le système de vidange périodique des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles.

Ce règlement est adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

8.2 **Dépôt du projet de règlement numéro 2024-03 modifiant le Règlement 2018-03 concernant le système de vidange périodique des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles**

Considérant qu'un avis de motion et la présentation du projet de règlement sont donnés séance tenante avec dispense de lecture ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

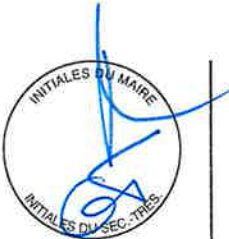
Considérant que la Municipalité de Mille-Isles souhaite abroger les tarifs applicables lors de vidange des fosses septiques par la Municipalité et que le contrevenant acquitte plutôt le montant réel de la facture émise pour sa propriété par l'entrepreneur désigné.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

2024-08-146



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2024

DE DÉPOSER le projet de règlement numéro 2024-03 modifiant le Règlement 2018-03 concernant le système de vidange périodique des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

2024-08-147

8.3 ***Dossier PIIA-2024-17 : Construction d'une habitation sur les lots 6 504 022 et 6 583 376 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Huards***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation sur les lots 6 504 022 et 6 583 376 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Huards ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur les lots 6 504 022 et 6 583 376 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2024-17.

ADOPTÉE.

2024-08-148

8.4 ***Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : Ranch MTB Inc.***

Considérant que le demandeur, Kevin Meunier, pour et au nom de Ranch MTB Inc., a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 642 224 à 6 642 226 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Sylvain Héту, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 7155, minute 2745, en date du 3 juillet 2024 ;

Considérant que ce projet d'opération cadastrale vise l'augmentation du nombre de lots ;

Considérant que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement ;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2024

Considérant que le site visé par l'opération cadastrale est le lot 6 359 643 du cadastre du Québec, représentant une superficie totale de 212 544,80 mètres carrés et une valeur au rôle d'évaluation de 232 600\$;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 23 260,00 \$ ou à une superficie de 21 254,48 mètres carrés.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de Kevin Meunier, pour et au nom de Ranch MTB Inc. et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 23 260,00 \$;

QUE cette contribution de 23 260,00 \$ soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2024-08-149

8.5 ***Adjudication du contrat de gré à gré pour des services professionnels en arpentage relatif au projet de réfection du chemin Riddell***

Considérant que les services d'un arpenteur-géomètre sont nécessaires dans le cadre du projet de réfection du chemin Riddell ;

Considérant que la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Murray Vanasse arpenteurs-géomètres au montant de 9 209,00 \$, taxes en sus, pour la réalisation de deux opérations cadastrales et le levé topographique du chemin Riddell ;

Considérant la recommandation de monsieur Christian Lefebvre, directeur général adjoint.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

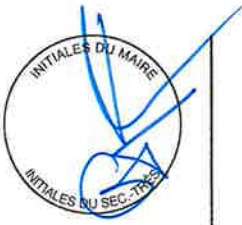
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADJUGER à l'entreprise Murray Vanasse arpenteurs-géomètres le contrat pour la réalisation de deux opérations cadastrales et le levé topographique du chemin Riddell au montant de 9 209,00 \$ taxes en sus, le tout en conformité avec le Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle ;

DE TRANSMETTRE à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2024-08-150

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2024

8.6 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation numéro SSI202406-08 pour la gestion contractuelle du Service de la sécurité incendie et civile pour une année

Considérant l'appel d'offres sur invitation numéro SSI202406-08 pour la gestion contractuelle du Service de la sécurité incendie et civile pour une année, du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025 ;

Considérant qu'une seule entreprise a déposé une offre de services ;

Considérant le résultat suivant :

Nom de l'entreprise	Pointage final
Manaction INC.	16.79

Considérant la recommandation du comité de sélection dûment formé.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADJUGER à l'entreprise Manaction INC. le contrat de gestion contractuelle du Service de la sécurité incendie et civile pour une année, au montant de 88 338,02 \$, taxes incluses, comme décrit au devis SSI202406-08 et en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle.

DE TRANSMETTRE à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-22000-414 pour le volet sécurité incendie et 02-23000-414 pour le volet sécurité civile.

ADOPTÉE.

2024-08-151

8.7 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation INV202407-11 pour l'installation d'un ponceau en béton de 1500 mm sur le chemin Mille-Isles Ouest

Considérant que le ponceau numéro MI-PC-0146, situé à l'intersection du chemin Mille-Isles Ouest et du chemin du Lac David, doit être remplacé ;

Considérant que cinq (5) entreprises ont été invitées à soumissionner sur le projet ;

Considérant qu'une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres ;

Considérant le résultat suivant :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes en sus)
David Riddell Excavation/Transport	75 102,84 \$

Considérant la recommandation de monsieur Christian Lefebvre qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2024

D'ADJUGER à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport le contrat relatif à l'installation d'un ponceau en béton de 1500 mm sur le chemin Mille-Isles Ouest au montant de 75 102,84 \$ taxes en sus, comme décrit au devis INV202407-11 et en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle.

DE TRANSMETTRE à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

ADOPTÉE.

2024-08-152

8.8 ***Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres public TP202406-09 pour des travaux d'installation de pierre concassée et d'asphaltage sur plusieurs chemins municipaux***

Considérant l'appel d'offres public publié sur le site officiel SEAO et dans l'hebdomadaire *Le Régional* le 2 juillet 2024 concernant le projet d'installation de pierre concassée et d'asphaltage sur plusieurs chemins municipaux, tel que requis par la loi ;

Considérant les soumissions reçues dont l'ouverture a eu lieu le 25 juillet 2024 à 11h01 ;

Considérant les résultats suivants :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes en sus)
LEGD inc.	946 187,91 \$
Uniroc Construction INC.	924 965,03 \$
Pavages Multipro INC.	783 484,26 \$
Construction Viatek INC.	1 131 442,53 \$

Considérant la recommandation de monsieur Gabriel Therrien qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission la plus basse.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADJUGER à l'entreprise Pavages Multipro INC. le contrat de travaux d'installation de pierre concassée et d'asphaltage sur plusieurs chemins municipaux au montant de 783 484,26 \$, taxes incluses, comme décrit au devis TP202406-09, le tout en conformité avec le Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle ;

DE TRANSMETTRE à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

ADOPTÉE.

2024-08-153

8.9 ***Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres public TP202407-10 pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur les chemins publics***

Considérant l'appel d'offres public publié sur le site officiel SEAO et dans l'hebdomadaire *Le Régional* le 9 juillet 2024 concernant le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur les chemins publics pour les saisons hivernales 2024-2025 et 2025-2026, avec possibilité de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2024

prolongation pour les saisons 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029, tel que requis par la loi ;

Considérant les soumissions reçues dont l'ouverture a eu lieu le 7 août 2024 à 11h01 ;

Considérant les résultats suivants :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes en sus)
Uniroc Construction INC.	1 098 087,89 \$
David Riddell Excavation/Transport	946 211,40 \$

Considérant la recommandation de monsieur Gabriel Therrien qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission la plus basse.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADJUGER à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport le contrat de déneigement et d'épandage d'abrasifs sur les chemins publics pour les saisons hivernales 2024-2025 et 2025-2026, avec possibilité de prolongation pour les saisons 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029, tel que décrit au document d'appel d'offres TP202407-10, incluant les deux (2) addendas, en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle, et ce, pour la somme de 946 211,40 \$ taxes en sus, réparti comme suit :

Prix au kilomètre :	11 370,00 \$	11 370,00 \$
Année du contrat :	2024-2025	2025-2026
Chemins publics (41,61km)	473 105,70 \$	473 105,70 \$

QUE si la Municipalité se prévalait de l'option de sablage des stationnements, le prix de 500,00 \$ serait utilisé.

QUE si la Municipalité se prévalait de l'option de prolonger le contrat pour les saisons supplémentaires, les prix de 473 105,70 \$ pour la saison 2026-2027, 492 038,25 \$ pour la saison 2027-2028 et 492 038,25 \$ pour la saison 2028-2029 seraient utilisés.

DE TRANSMETTRE à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

D'IMPUTER cette dépense aux activités *Enlèvement de la neige* au poste budgétaire 02-33000-443.

ADOPTÉE.

2024-08-154

8.10 **Acquisition d'appareils respiratoires et d'accessoires connexes de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu**

Considérant l'importance de posséder les outils nécessaires et fonctionnels pour assurer l'efficacité du Service de sécurité incendie pour la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la municipalité ;

Considérant que la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu souhaite se départir de dix (10) appareils respiratoires de marque MSA, modèle G-1 et de 20 cylindres de 30 minutes/4 500 PSI avec gaine protectrice ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2024

Considérant qu'un montant est prévu au budget 2024 pour l'acquisition d'appareils respiratoires neufs et que le financement est conditionnel à un Règlement d'emprunt soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et au ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) ;

Considérant que l'acquisition de ce lot d'appareils respiratoires usagés permettra à la Municipalité de Mille-Isles de faire des économies considérables ;

Considérant la recommandation numéro 2024-156 du directeur du Service de sécurité incendie à l'effet d'acquérir dix (10) appareils respiratoires usagés ainsi que les accessoires connexes de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu au coût de 60 000\$.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU : à l'unanimité des conseillers (4)

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Alain Charbonneau, à procéder à l'acquisition de dix (10) appareils respiratoires et d'accessoires connexes auprès de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu au montant de 60 000 \$, le tout tel que décrit à l'offre d'achat datée du 11 juillet 2024.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-03000-725.

ADOPTÉE.

2024-08-155

8.11 Autorisation d'emprunt de 60 000 \$ au fonds de roulement pour l'acquisition d'appareils respiratoires et d'accessoires connexes

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles souhaite faire un emprunt au montant de 60 000 \$, à même son fonds de roulement, pour acquitter le montant total de la facture d'acquisition des appareils respiratoires et des accessoires connexes de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, tel que prévu à l'article 1 du *Règlement municipal concernant la création d'un fonds de roulement numéro 2007-01* ;

Considérant que le remboursement s'effectuera sur une période de dix ans.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers 4 :

D'AUTORISER monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, à emprunter la somme de 60 000 \$ à même le fonds de roulement de la Municipalité de Mille-Isles pour un remboursement sur une période de dix ans.

ADOPTÉE.

2024-08-156

8.12 Appel d'offres public relatif à l'acquisition d'appareils respiratoires et d'accessoires connexes

Considérant que le *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)* impose les règles en matière d'attribution des contrats des organismes municipaux ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2024

Considérant que les coûts d'acquisition des appareils respiratoires et des accessoires connexes sont estimés à un montant supérieur au seuil décrété par le ministre.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE MANDATER monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, afin de procéder au dépôt d'un appel d'offres public via SEAO afin d'obtenir des soumissions relativement à l'acquisition d'appareils respiratoires et d'accessoires connexes, le tout en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle 2020-06 de la Municipalité de Mille-Isles.

DE PRÉCISER que la municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE.

2024-08-157

8.13 ***Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 2 à l'entreprise Monco Construction INC. pour les travaux de réfection du chemin Hammond***

Considérant la résolution numéro 2024-04-072 visant à adjuger à l'entreprise Monco Construction INC. le contrat pour les travaux de réfection du chemin Hammond au montant de 1 923 785,13 \$, taxes incluses ;

Considérant le décompte progressif numéro 2 et la demande de paiement déposés par Monco Construction INC. ;

Considérant la recommandation favorable de madame Annie Lépine, ingénieure surveillante du projet, suite à l'émission du certificat de paiement numéro 2.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ACCEPTER la facture progressive numéro 2 au montant total de 842 531,32 \$, taxes en sus.

DE SPÉCIFIER que la retenue de 10%, soit de 84 253,13 \$, taxes en sus, est appliquée tel que prévu dans le contrat intervenu avec l'entrepreneur.

D'AUTORISER le paiement de la somme de 758 278,19 \$, taxes en sus, à l'entreprise Monco Construction INC. pour les travaux effectués en date du 30 juin 2024.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2024-08-158

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2024

8.14 *Approbation de l'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Colomban relativement aux travaux de réfection de la montée de l'Église entre le chemin Maureen et le chemin de Mille-Isles*

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles prévoit exécuter des travaux de réfection d'une portion de la montée de l'Église située entre le chemin Maureen et le chemin de Mille-Isles ;

Considérant que la Ville de Saint-Colomban prévoit exécuter des travaux de réfection d'une portion de la montée de l'Église située entre la côte Saint-Paul et le chemin Maureen ;

Considérant que l'entente prévoit que la Ville de Saint-Colomban prenne en charge la conception et les études préliminaires, tels que, sans s'y limiter, les études géotechniques, les études hydrauliques et les relevés d'arpentage nécessaires à la préparation des plans et devis ;

Considérant que cet effort de collaboration intermunicipale profitera aux citoyens des deux municipalités.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER l'entente intermunicipale entre la Ville de Saint-Colomban et la Municipalité de Mille-Isles relativement aux travaux de réfection de la montée de l'Église (entre le chemin Maureen et le chemin de Mille-Isles).

D'AUTORISER la dépense de 17 070 \$ liés à la réalisation des plans et devis, l'étude de drainage, l'étude géotechnique et le relevé d'arpentage pour les travaux de réfection de la montée de l'Église entre le chemin Maureen et le chemin de Mille-Isles.

D'AUTORISER le maire, monsieur Howard Sauvé, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Gabriel Therrien, à signer ladite entente.

ADOPTÉE.

2024-08-159

8.15 *Autorisation de suspension temporaire de l'interdiction aux camions sur le chemin Tamaracouta et quatrième demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation dans le hameau villageois de Mille-Isles*

Considérant que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) doit réaliser des travaux d'urgence de remplacement d'un ponceau sur la route 364 à Saint-Sauveur, entraînant la fermeture complète d'un tronçon de la route 364 ;

Considérant que le chemin de détour proposé par le MTMD emprunte notamment le chemin Tamaracouta à Mille-Isles ;

Considérant la demande de la Direction générale des Laurentides-Lanaudière du MTMD visant à obtenir l'autorisation de la Municipalité de Mille-Isles pour suspendre temporairement l'interdiction de camions sur le chemin Tamaracouta ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles est ouverte à collaborer avec le MTMD pour le bénéfice mutuel des deux organisations ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2024

Considérant les résolutions 2020-06-139, 2021-09-207 et 2023-04-125 demandant au MTMD de mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation sur le chemin de Mille-Isles, dans le hameau villageois de Mille-Isles ;

Considérant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Mille-Isles qui prônent une baisse de vitesse et des aménagements additionnels pour assurer la sécurité publique dans le hameau villageois ;

Considérant la Politique de mobilité durable 2030 du MTMD, qui inclut des mesures visant à soutenir techniquement les initiatives des partenaires du milieu pour la conception et la réalisation d'infrastructures favorisant la mobilité active ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a déposé un concept d'aménagement qui a été refusé par le MTMD ;

Considérant que la Municipalité est ouverte aux recommandations de la part du MTMD qui pourraient permettre la mise en œuvre de mesures d'apaisement de la circulation sur le chemin de Mille-Isles, dans le hameau villageois de Mille-Isles.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER la suspension temporaire de l'interdiction aux camions sur le chemin Tamaracouta.

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de réévaluer cette quatrième demande pour mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation dans le hameau villageois de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

2024-08-160

8.16 Autorisation de signature de l'entente de service aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour les années 2024-2025 et 2025-2026

Considérant que la Municipalité doit prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres, conformément à la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) et le *Code municipal* (RLRQ, c. C-27) ;

Considérant que la Société canadienne de la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif dont la mission est notamment de porter assistance aux individus, aux groupes ou aux communautés touchés par des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une aide humanitaire ;

Considérant la volonté de la municipalité de Mille-Isles et de la Société canadienne de la Croix-Rouge de convenir d'une entente pour la fourniture de services aux personnes sinistrées en cas de sinistres.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2024

D'AUTORISER le maire, monsieur Howard Sauvé, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Gabriel Therrien, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de services aux sinistrés de la Société canadienne de la Croix-Rouge portant le numéro de dossier 552181 ;

DE VERSER à la Société canadienne de la Croix-Rouge une contribution annuelle par personne selon les montants prévus à l'entente ;

ADOPTÉE.

2024-08-161

8.17 Démission de la technicienne en loisirs

Considérant la démission de madame Camille Dion occupant la fonction de technicienne en loisirs déposée au directeur général le 8 juillet 2024 et en vigueur à compter du 14 août 2024 ;

Considérant le travail remarquable accompli par madame Dion au cours de la dernière année ;

Considérant son engagement et son dévouement envers la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE RECEVOIR la démission de madame Camille Dion.

DE REMERCIER chaleureusement madame Camille Dion pour ses services au sein de notre organisation municipale et de lui souhaiter la meilleure des chances et un franc succès dans ses nouveaux projets.

ADOPTÉE.

2024-08-162

8.18 Appui à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans le cadre des négociations sur la nouvelle formule de partage de la valeur de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec

Considérant les négociations en cours concernant la révision de la formule de partage de la valeur de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ) ;

Considérant qu'un consensus a été établi sur l'ajout d'un nouveau volet à la formule de partage actuelle pour tenir compte de l'éloignement, de l'insularité et de l'indice de vitalité économique, pour apporter un réel soutien aux régions ;

Considérant que les discussions bloquent sur la proportion des fonds à attribuer à ce nouveau volet ;

Considérant que la FQM réclame que dix pour cent de l'enveloppe annuelle soit distribuée selon une formule qui tiendrait compte de l'éloignement, de l'insularité et de l'indice de vitalité économique des municipalités ;

Considérant que l'UMQ, la Ville de Montréal et la Ville de Québec proposent plutôt que cette proportion soit établie à 1,5% ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2024

Considérant que les régions constituent des moteurs économiques importants pour le Québec et que les municipalités jouent un rôle crucial dans leur développement.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPUYER la proposition de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) d'établir à dix pour cent le montant de l'enveloppe annuelle qui soit distribuée selon une formule qui tiendrait compte de l'éloignement, de l'insularité et de l'indice de vitalité économique des municipalités.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à madame Agnès Grondin, députée à l'Assemblée nationale du Québec de la circonscription d'Argenteuil.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE.

2024-08-163

8.19 *Condoléances pour le décès de madame Monique Hewitt, ancienne inspectrice en bâtiments de la Municipalité de Mille-Isles*

Considérant que madame Hewitt a été à l'emploi de la Municipalité à titre d'inspectrice en bâtiments pendant de nombreuses années ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles se rappelle l'intégrité, la rigueur et le respect de madame Hewitt dans l'exercice de ses fonctions.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

QUE les membres du conseil municipal prient toute la famille de madame Hewitt d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères.

ADOPTÉE.

9. *Période de questions*

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca.

2024-08-164

10. *Levée de la séance*

À **19 h 53**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2024

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Gabriel Therrien
Directeur général et greffier-trésorier

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Gabriel Therrien
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée